



Aide aux Licences Sportives 2018/2019

Dans le cadre du développement d'aides spécifiques et sociales visant à soutenir les Personnels du Ministère de la Justice dans la pratique d'activités sportives de proximité, l'ASMJ met en place pour les années 2018/2019 une Aide Financière Sportive.

Cette aide vise les Personnels du exerçant pour le Ministère de la Justice (Magistrats, Fonctionnaires, Contractuels), et se caractérise sous la forme d'une Aide Financière à hauteur de 30 Euros par Personnel.

Il est à noter que seuls les Personnels (**Actifs ou Retraités**) peuvent prétendre à l'octroi de cette prestation Celle-ci peut se cumuler avec d'autres aides, toutefois les ayants droits (conjointes et enfants) sont exclus du dispositif.

L'aide est dévolue pour les licences sportives 2018/2019, et les dossiers doivent parvenir au siège de l'ASMJ du 1^{er} Janvier au 31 Aout 2019, dernier délai, cachet de la poste faisant foi.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, les Personnels doivent remplir les conditions suivantes :

- 1- Exercer ou avoir exercé au sein d'une structure dépendant du Ministère de la Justice
- 2- Remplir le Formulaire joint en annexe accompagné des différentes pièces justificatives
- 3- Renvoyer l'ensemble des éléments à :

M. Olivier VIAU, Président **ASMJ 12-14 Rue Charles Fourier 75013 PARIS**

Une commission d'attribution des Aides Financières Sportives se réunira dans les premières semaines du mois de Septembre 2019, afin d'attribuer et d'envoyer les prestations.

Il est à noter, que le nombre d'aides sera limité aux crédits alloués par le Ministère de la Justice et les aides seront attribuées de manière croissante.

Olivier VIAU
Président ASMJ